

Financements des stages et bourses de M2 au LAGA

Ce texte a pour but de préciser la politique de financement des stages de Master 2 effectués au LAGA, compte-tenu des moyens budgétaires attribués par l'université au LAGA à ce titre et des ressources propres du laboratoires. Le nombre maximum de stages qui pourront être pris en charge par le LAGA est de 10.

Filière étrangère

La filière étrangère s'adresse aux étudiants effectuant un Master 2 dans une université étrangère et venant au LAGA pour réaliser leur stage de Master 2 sous la direction d'un membre du laboratoire. Ces étudiants reçoivent une somme totale de 1668,36 euros, correspondant au montant mensuel minimal prévu par la loi, à savoir pour cette année 417,09 euros par mois sur 4 mois. Le LAGA peut en outre contribuer, si nécessaire, à la prise en charge de tout ou partie de leurs frais de voyage. Ces étudiants s'inscrivent en Master 2 à Paris 13, sauf si leur visite se fait dans le cadre d'une convention avec leur établissement les dispensant d'une telle inscription.

L'attribution de la gratification de Master se fait par une sélection sur dossier. Celui-ci comporte un curriculum vitae du candidat, un relevé de ses notes de M1 et du premier semestre de M2 et une lettre de présentation du membre du LAGA qui se propose de l'encadrer.

Filière locale

La filière locale s'adresse aux étudiants inscrits en M2 à Paris 13, qui effectuent leur stage de M2 au LAGA sous la direction d'un membre du laboratoire. Ces étudiants reçoivent une somme totale de 1668,36 euros, versés sous forme d'une gratification mensuelle de 417,09 euros par mois pendant 4 mois.

Seuls peuvent être candidats à cette gratification les étudiants qui ont validé le premier semestre de leur M2. La gratification n'est pas de droit, mais est accordée par la direction du LAGA, sur présentation d'un dossier comportant le curriculum vitae du candidat, le relevé de ses notes au premier semestre, une lettre de présentation du directeur de stage potentiel et l'attestation de réussite aux examens du premier semestre établie par le responsable de la formation. Son obtention conditionne la possibilité par l'étudiant d'effectuer un stage de M2 au LAGA.

A la fin d'un stage financé par le LAGA au travers de l'une ou l'autre des filières, le directeur de stage transmet à la direction du LAGA le rapport de stage ainsi que, dans le cas des stagiaires de la filière locale, le relevé de notes final de l'année de M2.

Bourses d'excellence

Le LAGA a l'intention de continuer à proposer pour l'année universitaire 2010-2011 deux bourses de M2 d'excellence s'adressant à des étudiants étrangers de tout premier niveau, venant effectuer leur Master 2 au LAGA. Ces bourses, qui incluent la gratification de stage, sont d'un montant de 700 euros par mois sur dix mois.

Étudiants extérieurs

Le LAGA ne finance pas en règle générale sur ses fonds propres les stages de M2 effectués sous la direction d'un membre du LAGA par des étudiants qui ne sont pas inscrits en M2 à Paris 13. La seule exception possible à cette règle concerne des étudiants issus d'une université accordant une gratification à ses propres stagiaires de M2 et qui n'autorise ses étudiants à effectuer un stage dans un autre établissement que sous réserve que celui-ci soit rémunéré. La direction du LAGA statue au cas par cas dans une telle situation.